



Interruption Volontaire de Grossesse médicamenteuse en établissement de santé et en ville



OBJECTIFS

En cohérence avec le Plan régional d'amélioration à l'accès à l'Interruption Volontaire de Grossesse, les professionnels du groupe ARMORIC et du réseau périnatal se mobilisent pour améliorer le parcours des femmes en demande d'IVG en diversifiant de l'offre de soins sur le territoire régional.

La formation permet aux professionnels de santé autorisés à réaliser des IVG médicamenteuses en cabinet libéral, en établissement ou en centre de santé.

Elle vise à mettre l'accent sur le déploiement de l'IVG médicamenteuse en Ville et d'améliorer l'accès aux différentes méthodes dans les centres.

PUBLIC CIBLE:

Les professionnels de santé médicaux exerçant prioritairement en Bretagne. Afin de favoriser les échanges et les interactions lors de la classe virtuelle, chaque session est ouverte à 20 professionnels maximum.

PRE-REQUIS :

Cette formation s'adresse aux professionnels de santé autorisés par la loi à pratiquer des IVG et/ou ayant une pratique obstétricale et gynécologique régulière. Ces professionnels sont aux médecins généralistes, des gynécologues et des sages-femmes.

LES FORMATEURS

Ils sont membres du groupe ARMORIC (Approche Régionale Multicentrique Originale de Réflexion IVG et Contraception). Ce sont des professionnels ayant une expertise métier en matière d'IVG : sages-femmes, gynécologues, médecins généralistes et directeur.ice des CIVG et/ou CPEF et du planning familial 35 de la région Bretagne.

CONTENU

- Epidémiologie et législation
- Mode d'action de l'IVG médicamenteuse
- Déroulement de l'IVG médicamenteuse avec Protocole et aspects pratiques,
- Diagnostic échographique précoce
- Retour d'expérience d'un entretien psycho-social au CHBA de Vannes
- Contraception
- Débat autour de la pratique avec le Témoignage d'un médecin ou une sage-femme libérale

METHODES PEDAGOGIQUES

La formation est proposée en distanciel pour respecter les mesures sanitaires en vigueur tout en apportant les outils nécessaires pour pratiquer les IVG médicamenteuses.

Elle se décline en différentes étapes :

- Etape 1: Positionnement et informations générales avec un test de positionnement comportant 11 questions pour permettre aux apprenants de faire le point sur leurs connaissances en matière de pratique et de prise en charge des femmes en demande d'IVG médicamenteuse
- Etape 2 : "Série Vidéos" avec les présentations commentées des intervenants experts sur les différentes étapes du parcours dans le cadre de l'IVG médicamenteuse. Ces présentations sont accessibles soit en version narration ou par les notes des experts
- Etape 3 en Classe virtuelle pour des échanges de pratique avec le lien de connexion pour la visioconférence du 8 avril 2021 de 14h à 16H. Ce temps d'échanges et d'interactions avec les référents du CIVG de Vannes a pour objectif d'améliorer l'organisation de l'offre de soins en matière d'IVG notamment en renforçant le travail en réseau Ville-Hôpital.
- Etape 4 : Post-test et Document Ressources avec les 11 questions initiales pour évaluer l'apport de cette formation. Un guide d'annexes pratiques est téléchargeable pour soutenir la mise en place de votre pratique en ville. Un questionnaire de satisfaction est accessible

DESCRIPTIF ET MODALITES PRATIQUES

La formation digitale est disponible sur la plateforme Moodle <https://e-formation.perinatalite.bzh/>
Les professionnels de santé peuvent s'inscrire via un formulaire Forms mis en ligne. Ils reçoivent une confirmation de la demande puis la validation de celle-ci s'ils répondent aux pré-requis définis.

Un courriel " convocation et modalités pratiques" est transmis aux apprenants entre 10 et 15 jours avant la classe virtuelle avec les identifiants de connexion à la plateforme. Ce message reprend toutes les phases du parcours de formation.

Un rappel est fait aux professionnels des différentes étapes du cursus de leur formation avec notamment la réalisation du test de positionnement et la série Vidéos à réaliser avant la classe virtuelle.

Le temps d'échanges de pratique en visioconférence sont animés par des professionnels-formateurs ayant une expertise métier dans le domaine de la pratique d'IVG. Ils font partie de la commission IVG du réseau périnatalité Bretagne et apportent lors des échanges les actualités législatives et les récentes recommandations professionnelles. Ils favorisent les interactions sur la pratique médicale et autour du parcours de soin des femmes en demande d'IVG.

Au décours de la classe virtuelle, les apprenants réalisent sur la plateforme un post-test leur permettant d'évaluer les acquis sur la pratique de l'IVG médicamenteuse.

Un questionnaire de satisfaction est mis à disposition lors de cette étape et est transmis par messagerie avec leur attestation de formation.

Périnatalité Bretagne, association promotrice du Réseau de santé périnatale
N° SIRET 878 145 192 00018 – APE 8690D
Déclaration d'activités de formation 53351072835
Référéncé DATADOCK sous le n°0081114
Organisme de développement professionnel continu sous le n°9913



COÛT :

Cette formation est gratuite

INSCRIPTION :

[Lien forms](#) (date limite d'inscription 3 semaines avant la classe virtuelle)

DATES DES CLASSES VIRTUELLES :

8 avril 2021
3 juin 2021
23 septembre 2021
4 octobre 2021

Renseignements auprès du réseau et accessibilité aux personnes en situation de handicap:

Isabelle Turban isabelle.turban@perinatalite.bzh 02.96.01.77.24

Si vous êtes en situation de handicap nécessitant une adaptation particulière, n'hésitez pas à en faire part à notre référente handicap Mme PLESSE Catherine au 06.18.14.67.20